



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 19 Mars 2021**

**Compte-rendu N°9/03/2021**

Le 19 mars 2021, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par Mr Thierry BRUYÈRE-ISNARD, Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :**

BRUYERE-ISNARD THIERRY, AMBROSINO ERIC, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE, RIO JEAN-LUC.

Absents excusés : ANTONIOTTI DANIELE, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, BERNARD JULIEN, BRUNDO JEAN, DELORME DAVID,

**Procurations (3) :** DELORME DAVID à RIO JEAN-LUC, BRUNDO JEAN à Thierry BRUYÈRE-ISNARD, ANTONIOTTI DANIELE à DUSAUTOIR JOANNE. BERNARD JULIEN à CHALVET CATHY

**La séance s'est tenue sans public en visio en direct sur la page Facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021
3. Présentation par Mr Fabre de son projet de création d'une entreprise de traitement de végétaux verts
4. Compte administratif 2020 Commune
5. Compte administratif 2020 Eau et Assainissement
6. Compte administratif 2020 Médiathèque
7. Tarifs 2021 concernant le budget de l'eau et de l'assainissement
8. Commission d'appel d'offre, désignation des membres
9. Convention avec la communauté de communes pour la lutte contre le frelon asiatique
10. Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 10 et 4 procurations, le conseil municipal peut siéger valablement.

Secrétaire de séance : M. Thierry Laurant

**1 - Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour du 19 mars 2021

Contre	Abstention	Pour
0	0	14



## 2 - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

### 3 - Présentation par Mr. Fabre de son projet de création d'une entreprise de traitement de végétaux verts

Présentation de Mr. FABRE d'une entreprise de déchets verts. Cette entreprise serait installée en lieu et place de la décharge de végétaux verts de la commune. Mr Fabre est intéressé par ce lieu sur lequel il procéderait au broyage des végétaux des particuliers ou des entreprises. Ce projet démarrerait début mai : 3 jours d'ouverture par semaine selon les créneaux horaires suivants : 8h30-12h et 13h30-16h30.

Sur la commune de St Paul le Jeune, il y aurait production de copeaux bois et compost. Le stockage se ferait sur la commune de Lablachère. Néanmoins un stock serait mis à disposition sur la commune de St Paul le Jeune. Les tarifs seraient les suivants : 2 euros l'accès, déchargement par un employé et sans limite de tonnage. Il y aurait donc création d'emploi et cette activité aurait pour effet de limiter les risques d'incendie et d'éviter les décharges illégales de déchets verts.

### 4 - Compte administratif 2020 Commune

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2020.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent plus important.

Mr le Maire pense qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter les impôts. En revanche, il est plus équitable d'augmenter les bases fiscales avec une étude plus fine de l'ensemble des constructions de la commune.

Concernant les recettes de fonctionnement, il y a eu des déficits notamment en ce qui concerne les locations de terrasses et de salles à cause de la crise du COVID 19.

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous avons dû faire face à des dépenses imprévues pour la maintenance, la voirie, les fournitures d'entretien occasionnées par la crise du COVID 19, l'entretien des bâtiments (école, cabinet médical), le rééquilibrage des charges de personnels avec le service de l'eau et assainissement, plusieurs CDD pour emplois saisonniers et l'électrification du cabanon des chasseurs.

Les débats étant clos. Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2020 et considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter :

- la somme de 63375,02 euros au compte 1068 investissement en dépense
- la somme de 51502,02 euros au compte 001 déficit d'investissement reporté
- la somme de 132 816,21 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

### 5 - Compte administratif 2020 Eau et Assainissement

Mr le Maire sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2020.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement plus important, bien que la situation se soit améliorée par rapport à l'année précédente. Il proposera d'ailleurs au point suivant une façon d'augmenter l'excédent de fonctionnement.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2020 et considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter :

- la somme de 134768,97 euros au compte 001 excédent d'investissement
- la somme de 14097,79 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 6 - Compte administratif 2020 Médiathèque

Il s'agit d'un compte administratif relativement simple avec peu de dépenses d'investissement. Les recettes sont une subvention qui provient du budget communal. Les dépenses ont été relativement réduites cette année car la crise du COVID 19 a diminué considérablement les activités culturelles.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2020 et considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter :

- la somme de 501,98 euros au compte 1068 investissement en dépense
- la somme de 2843,90 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

#### 7 - Tarifs 2021 concernant le budget de l'eau et de l'assainissement

Mr le Maire souhaite qu'on débâte de l'augmentation des tarifs de l'eau de l'assainissement. Il communique aux membres du conseil municipal des éléments chiffrés comparatifs de deux syndicats d'eau et d'assainissement. En comparant des factures types de 120 m<sup>3</sup>, on peut constater que la commune propose aux habitants une facture d'eau bien en dessous de celle de ces deux syndicats.

Il n'est pas question de se rapprocher des tarifs pratiqués par ces deux syndicats mais de modifier les tarifs afin de pouvoir dégager un excédent de fonctionnement en 2021.

Il est proposé une augmentation de 10 euros de l'abonnement de l'eau et de 10 euros de l'abonnement de l'assainissement et cela à compter du 01 janvier 2020.

Les tarifs d'abonnement seraient ainsi modifiés :

- Abonnement réseau d'eau : 81 euros

Contre	Abstention	Pour
0	1	13

- Abonnement réseau d'assainissement : 45 euros

Contre	Abstention	Pour
0	1	13

Mr Ambrosino intervient en pointant le fait que les impayés sont importants.

Mr le maire précise qu'effectivement, il y a des impayés importants, qu'il va s'employer à réduire ce problème affectant de manière significative le budget de l'eau et de l'assainissement.

## 8 - Commission d'appel d'offre, désignation des membres

Mr le Maire rappelle que selon les montants des travaux, il est nécessaire de réunir la commission d'appel d'offre constituée de 3 conseillers municipaux titulaires et 3 conseillers municipaux suppléants.

Il demande si le conseil municipal est d'accord pour désigner les membres de cette commission à main levée.

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

Il fait appel à candidature.

Titulaires	Suppléants
Magalie Margotton	Cathy Chalvet
Jean-Luc Rio	Joanne Dusautoir
Thierry Laurant	Nathalie Seraidarian

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 9 - Convention avec la communauté de communes pour la lutte contre le frelon asiatique

Après avoir rappelé les difficultés que rencontrent les apiculteurs avec la prolifération du frelon asiatique, Mr le Maire précise les modalités d'intervention en cas de découverte de nid de frelons asiatiques sur la commune :

- le particulier contacte à la mairie, la référente "frelon asiatique" Magalie Margotton
- la référente valide la présence ou non du nid de frelons asiatiques
- la municipalité demande l'intervention d'un professionnel pour destruction du nid de frelons

Le lieu où est découvert le nid de frelons asiatiques peut être chez un particulier ou sur le domaine public.

La Communauté de Communes du pays des Vans en Cévennes propose de participer aux frais engagés à raison d'une prise en charge de 50%. Pour cela Mr le Maire demande l'autorisation de signer cette convention avec la communauté de Communes

Contre	Abstention	Pour
0	0	14

## 10 - Informations diverses

Mr Rio fait le point sur le marquage routier au sol : signalisation sur une zone définie permettant de faciliter le stationnement 10mn devant les commerces vers le haut de l'avenue Jean Radier. Les marquages routiers suite au goudronnage de la départementale ont été refaits. Il faudra maintenant se consacrer à une réflexion globale sur la signalisation verticale.

Mr Rio précise que des initiatives collectives et citoyennes se déroulent dans le village et sur le marché. D'autres projets ont vu le jour autour des oliveraies et de la vigne, entre autres.

- Le Petit Crieur n°2 est sorti chez les commerçants et en mairie !

- Concernant le projet "Cœur du village". Une rencontre a eu lieu avec les services du conseil départemental : carrefour des 5 chemins, problématique des 5 routes. Il faut reprendre des relevés topographiques. Entre la salle des fêtes et la mairie, il y a également nécessité de faire du lien avec le projet « Cœur du village ».

- Un point sur le fonctionnement de La Poste : nouveaux horaires été et hiver. Pour cet été : ouvertures de 9h à 12h les mardis, mercredis, jeudis et vendredis.

- Intervention de Mme Chalvet à propos d'un projet de compétition de trail : son fils envisage d'organiser un trail de 15 kms, probablement le dernier dimanche de septembre.

Mr le Maire précise la nécessité d'avoir un projet écrit. Mr Laboye qui a une certaine expérience pourrait être sollicité.

-Madame Margotton précise plusieurs projets sur la forêt communale en partenariat avec l'ONF.

Projet n°1 autour du pin de Salzman avec 85% de subvention.

Projet n°2 avec création d'une piste forestière (piste de 400m qui rejoint une piste DFCI).

- Les travaux d'assainissement et d'eau potable ont été attribués à l'entreprise Boyer. Les travaux devraient débuter en avril 2021.

- Concernant le hameau du Frigolet, il faut revoir les assainissements individuels, l'assainissement collectif paraissant difficile à mettre en œuvre. Il faut également lancer une étude sur la rénovation du réseau d'eau dans le hameau.

- Le permis de construire de la salle des fêtes a été déposé ce jour.

Question du public :


Concernant la voie douce, un peu de retard sur les appels d'offres. La protection des chauves-souris vivants dans le tunnel devant être prise en compte.

Fin de la séance 19h49.



Le Maire

Thierry Bruyère-Isnard



Le secrétaire de séance

Thierry Laurant

